

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité du Village de Price

## RÈGLEMENT NUMÉRO 248

Règlement numéro deux cent quarante-huit ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2001, fixer le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et fixer les tarifs pour le service d'aqueduc ainsi que le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères et de récupération.

---

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2001 et y prévoir des revenus au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2001, 2002 et 2003 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 4 décembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Simon Pineau et résolu unanimement que le règlement numéro 248 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le conseil adopte le budget «**dépenses** » qui suit pour l'année financière de 2001 :

---

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

• Administration générale :	118 535, \$
• Sécurité publique :	96 319, \$
• Transport :	208 135, \$
• Hygiène du milieu :	218 747, \$
• Urbanisme et mise en valeur du territoire :	43 275, \$
• Loisir et culture :	110 549, \$
• Frais de financement :	64 795, \$

**Total des dépenses de fonctionnement : 860 355, \$**

#### ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	50 900, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	7 774, \$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 37 776, \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :**

**956 805, \$**

Article 2 :

Le conseil adopte le budget «**revenus**» qui suit pour l'année financière 2001 :

---

Revenus :

- Taxes : 607 640, \$
- Paiements tenant lieu de taxes : 200 663, \$
- Autres revenus de sources locales : 80 982, \$

**Total des revenus : 889 285, \$**

Autres:

- Subventions gouvernementales : 27 520, \$

Sources de financement :

- Réserves-Surplus affecté à l'exercice : 40 000, \$

**TOTAL DES REVENUS ET FINANCEMENT : 956 805, \$**

Article 3 :

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

---

	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Total des dépenses	37 776,\$	48 144, \$	73 500, \$

---

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe B.

Article 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,08\$ du 100, \$ d'évaluation pour l'année 2001 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2001**» à 171, \$ pour l'unité de référence 1 «résidentiel» identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 227 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de 0,26\$ tel qu'il est établi dans le dernier rapport financier disponible annexe A.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des ordures ménagères et des matières recyclables** » pour l'année 2001, à 54, \$ pour l'unité de référence 1 «Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à 14% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Article 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

-----  
MAIRE

-----  
SEC.TRÈSORIERE

Avis de motion : Le 4 décembre 2000  
Adoption : Le 18 décembre 2000.  
Publication : Le 19 décembre 2000.

## ANNEXE A

Alimentation en eau potable de l'IML

## ANNEXE B

### **IMMOBILISATIONS**

**Programme triennal des dépenses en immobilisations :**

**2001 :**

▪ Travaux d'asphalte rue Mitis à rue Bérubé :	13 976, \$
▪ Devanture de l'Hôtel-de-ville :	5 000, \$
▪ Imprimante laser et écran 17 pouces :	3 000, \$
▪ Matériel exigé par la CSST :	9 500, \$
▪ Matériel incendie :	
-Costume Bunker :	2 800, \$
-Appareil respiratoire :	3 500, \$

**Total :** **37 776, \$**  
(Source de financement : Budget)

**2002 :**

▪ Génératrice pour la station de pompage # 1 :	30 000, \$
▪ Asphalte surlargeur, rue Sainte-Angèle sud :	2 287, \$
▪ Asphalte surlargeur, rue Fournier :	8 857, \$
▪ Appareils respiratoires (2) :	7 000, \$

**Total :** **48 144, \$**  
(Source de financement : Budget )

**2003 :**

▪ Aménagement salle toilette de l'Hôtel-de-ville :	10 000\$
▪ Aménagement entrée du parc municipal :	10 000\$
▪ Pose de bordure rue Sainte-Angèle :	3 500, \$
▪ Aménagement des terrains derrière SQ :	50 000, \$

**Total :** **73 500, \$**  
(Source de financement : Budget)

**À prévoir pour 2002 :**

Dépenses de fonctionnement :

▪ Asphalte rue Saint-Léo :	12 000, \$
▪ Asphalte rue Saint-Camille :	16 000\$

- Asphalte rue Sacré-Cœur sud : 21 969, \$

**À prévoir pour 2003 :**

Dépenses de fonctionnement :

- Réfection de l'égout de la rue Bérubé : 15 000